



Titres de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance⁽¹⁾

- **Période de commercialisation** : du 31 juillet au 30 novembre 2015
- **Durée d'investissement conseillée** : 10 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé)
- **Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type actions**
- **Le produit émis par SG Issuer⁽²⁾**, véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois offrant une garantie de formule donnée par Société Générale est soumis au risque de défaut du Garant
- **Eligibilité** : Compte titres, contrats d'assurance vie et de capitalisation

⁽¹⁾ L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la date de remboursement effective (dates de remboursement anticipé ou date d'échéance selon le cas). Pour les autres risques de perte en capital, voir pages suivantes.

⁽²⁾ Filiale à 100% de Société Générale Bank & Trust S.A., elle-même filiale à 100% de Société Générale (Moody's A2, Standard & Poor's A, Fitch A). Notations en vigueur au moment de l'impression de cette brochure. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit.

Objectifs d'investissement

POINTS CLÉS

- Un investissement d'une durée de 10 ans maximum
- Une exposition à l'évolution de l'indice Euro Stoxx 50® (ci-après l'« Indice »), indice de référence du marché actions européen
- Le remboursement du produit « Rendement Milleime Novembre 2015 » est conditionné à l'évolution de l'Indice dividendes non réinvestis (l'investisseur ne bénéficiera pas des dividendes détachés par les valeurs le composant)
- Une perte en capital partielle ou totale à l'échéance en cas de baisse de l'Indice de plus de 40% par rapport à son niveau d'origine
- Un remboursement du capital initial à l'échéance⁽¹⁾ si l'Indice n'a pas baissé de plus de 40% au terme des 10 ans, par rapport à son niveau d'origine
- Un remboursement anticipé automatique possible de l'année 1 à 9, si la performance de l'Indice depuis le lancement est positive ou nulle
- Un objectif de coupon fixe plafonné de 3,5%⁽¹⁾ chaque année tant que l'Indice n'a pas perdu plus de 20% par rapport à son niveau d'origine. Aucun coupon ne sera versé au titre de l'année dans le cas contraire
- Un objectif de coupon fixe plafonné de 8%⁽¹⁾ en cas de remboursement anticipé automatique ou si l'Indice enregistre une performance positive ou nulle à l'échéance (taux de Rendement Annuel Maximum de 7,82%⁽¹⁾)

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale de Rendement Milleime Novembre 2015, soit 1 000 euros. Le montant remboursé et le taux de rendement annuel sont bruts, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour un investissement à 1 000 euros le 30/11/2015 et une détention jusqu'à la date d'échéance (le 08/12/2025) ou, selon le cas, de remboursement anticipé. En cas d'achat après le 30/11/2015 et/ou de vente du titre avant son échéance effective, le Taux de Rendement Annuel peut être supérieur ou inférieur au Taux de Rendement Annuel indiqué dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital.

Les titres de créance de Rendement Milleime Novembre 2015 peuvent être proposés comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques de Rendement Milleime Novembre 2015 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Emetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

⁽¹⁾ L'ensemble des données est présenté hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de Société Générale. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice Euro Stoxx 50®, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

Avantages/Inconvénients

AVANTAGES

- Rendement Milleime Novembre 2015 peut verser tous les ans un coupon de 3,5%⁽¹⁾, dès lors que l'Indice n'a pas enregistré de baisse de plus de 20% par rapport à son niveau d'origine.
- Un remboursement du capital initial à l'échéance⁽¹⁾ dès lors que l'indice ne clôture pas en baisse de plus de 40% par rapport à son niveau d'origine.
- De l'année 1 à 9, si à l'une des dates de constatation annuelle, la performance de l'Indice depuis l'origine est positive ou nulle, un mécanisme de remboursement anticipé est activé : l'investisseur reçoit alors l'intégralité de son capital initial plus un coupon de 8%⁽¹⁾ au titre de l'année (soit un Taux de Rendement Annuel maximum de 7,82%⁽¹⁾).

INCONVÉNIENTS

- **Le produit présente un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.** La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant du capital initialement investi. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur capital initialement investi. En cas de revente des titres de créance avant la date de remboursement final, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date de remboursement final.
- L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit du Garant (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) ou un éventuel défaut du Garant (qui induit un risque sur le remboursement).
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'Indice du fait du mécanisme de plafonnement des gains (soit un Taux de Rendement Annuel maximum de 7,82%⁽¹⁾).
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes éventuellement détachés par les actions composant l'indice Euro Stoxx 50[®]. La performance d'un indice dividendes non réinvestis est inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis.
- Les coupons conditionnels de 3,5% non perçus au titre d'une année donnée sont définitivement perdus. Par ailleurs, le gain éventuel de 8% (si la performance de l'indice depuis l'origine est positive ou nulle à l'une des dates de constatations annuelles) ne prévaut que pour l'année considérée et non pour les années antérieures écoulées.
- Le rendement de Rendement Milleime Novembre 2015 à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'Indice autour du seuil de -40%.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 à 10 ans.

⁽¹⁾ L'ensemble des données est présenté hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de Société Générale. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice Euro Stoxx 50[®], des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

Détails du mécanisme de remboursement

MÉCANISME DE VERSEMENT DU COUPON CONDITIONNEL

De l'année 1 à 10, à chaque date de constatation annuelle⁽¹⁾, on observe la performance de l'Indice depuis la date de constatation initiale (le 30 novembre 2015).

Cas favorable : Si l'Indice n'a pas baissé de plus de 20%, l'investisseur reçoit :

Un coupon de 3,5%⁽²⁾

Cas défavorable : Sinon, si l'Indice a baissé de plus de 20% :

L'investisseur ne reçoit pas de coupon

MÉCANISME AUTOMATIQUE DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ

De l'année 1 à 9, à chaque date de constatation annuelle⁽¹⁾, dès que la performance de l'Indice depuis l'origine est positive ou nulle, un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et l'investisseur reçoit, à la date de remboursement anticipé⁽¹⁾ :

L'intégralité de son capital initial

+

un coupon de 8% au titre de l'année

(Soit un Taux de Rendement Annuel maximum de 7,82%⁽²⁾)

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.

⁽²⁾ Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de Société Générale. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice Euro Stoxx 50®, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

Détails du mécanisme de remboursement

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT A L'ÉCHÉANCE

À l'échéance des 10 ans, le 1^{er} décembre 2025, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment, on observe la performance de l'Indice depuis la date de constatation initiale (le 30 novembre 2015).

Cas favorable : Si l'Indice a enregistré une performance **positive ou nulle**, en plus des coupons éventuellement perçus en cours de vie, l'investisseur reçoit, le 8 décembre 2025 :

L'intégralité de son capital initial

+

Un coupon de 8% au titre de l'année 10

(Soit un Taux de Rendement Annuel maximum de 3,86%⁽¹⁾ dans ce scénario)

Cas médian : Si l'indice a enregistré **une performance négative mais supérieure ou égale à -40%**, en plus des coupons éventuellement perçus en cours de vie, l'investisseur reçoit, le 8 décembre 2025 :

L'intégralité de son capital initial⁽¹⁾

Cas défavorable : Sinon, si l'indice a enregistré **une performance inférieure à -40%**, en plus des coupons éventuellement perçus en cours de vie, l'investisseur reçoit, le 8 décembre 2025 :

La valeur finale⁽²⁾ de l'indice⁽¹⁾

Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à l'échéance à hauteur de l'intégralité de la baisse de l'indice

Dans le cas le plus défavorable, la perte en capital peut donc être totale et le montant remboursé nul

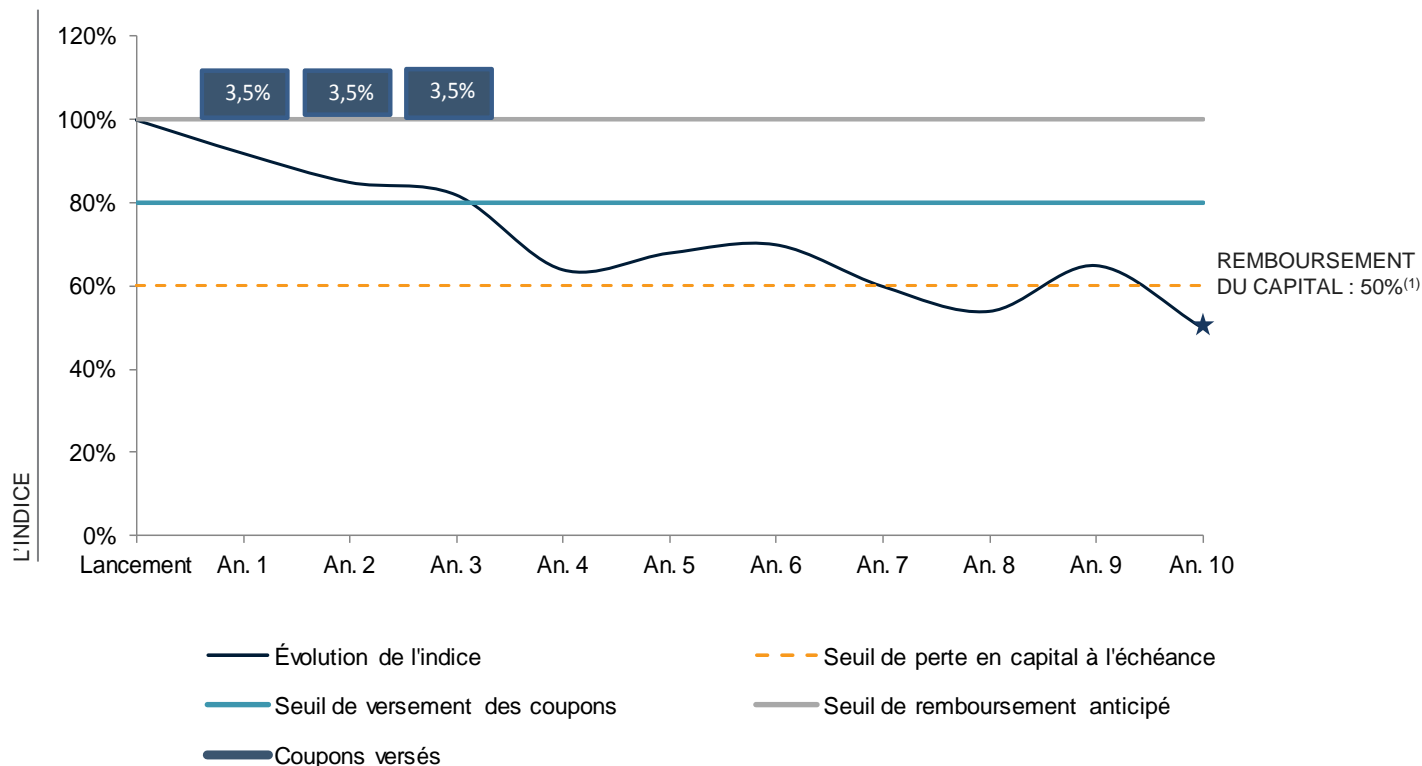
⁽¹⁾ Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de Société Générale. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice Euro Stoxx 50[®], des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

⁽²⁾ La valeur finale de l'indice Euro Stoxx 50[®] à l'échéance est déterminée en pourcentage de sa valeur initiale.

Illustrations du mécanisme de remboursement

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Société Générale.

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSE DE L'INDICE SUPÉRIEURE À 40% À L'ÉCHÉANCE



- À l'issue des années 1 à 3, l'Indice enregistre uniquement des performances négatives mais supérieures ou égales à -20%. Le mécanisme automatique de remboursement anticipé n'est donc pas activé mais l'investisseur reçoit un coupon annuel de 3,5%⁽¹⁾ au titre de ces années.
- À l'issue des années 4 à 9, l'Indice enregistre uniquement des performances inférieures à -20%. Le mécanisme automatique de remboursement anticipé n'est donc pas activé et l'investisseur ne reçoit pas de coupon au titre de ces années.
- À l'échéance des 10 ans, l'Indice enregistre une baisse supérieure à 40% (-50%) depuis l'origine. L'investisseur reçoit alors la valeur finale de l'Indice, soit 50%⁽¹⁾ du capital initial.
- Ce qui correspond à un **Taux de Rendement Annuel de -5,50%⁽¹⁾**, contre un **Taux de Rendement Annuel de -6,68%** pour un investissement direct dans l'Indice. L'investisseur subit dans ce scénario une perte en capital. Dans le cas le plus défavorable, la perte en capital peut donc être totale et le montant remboursé nul.

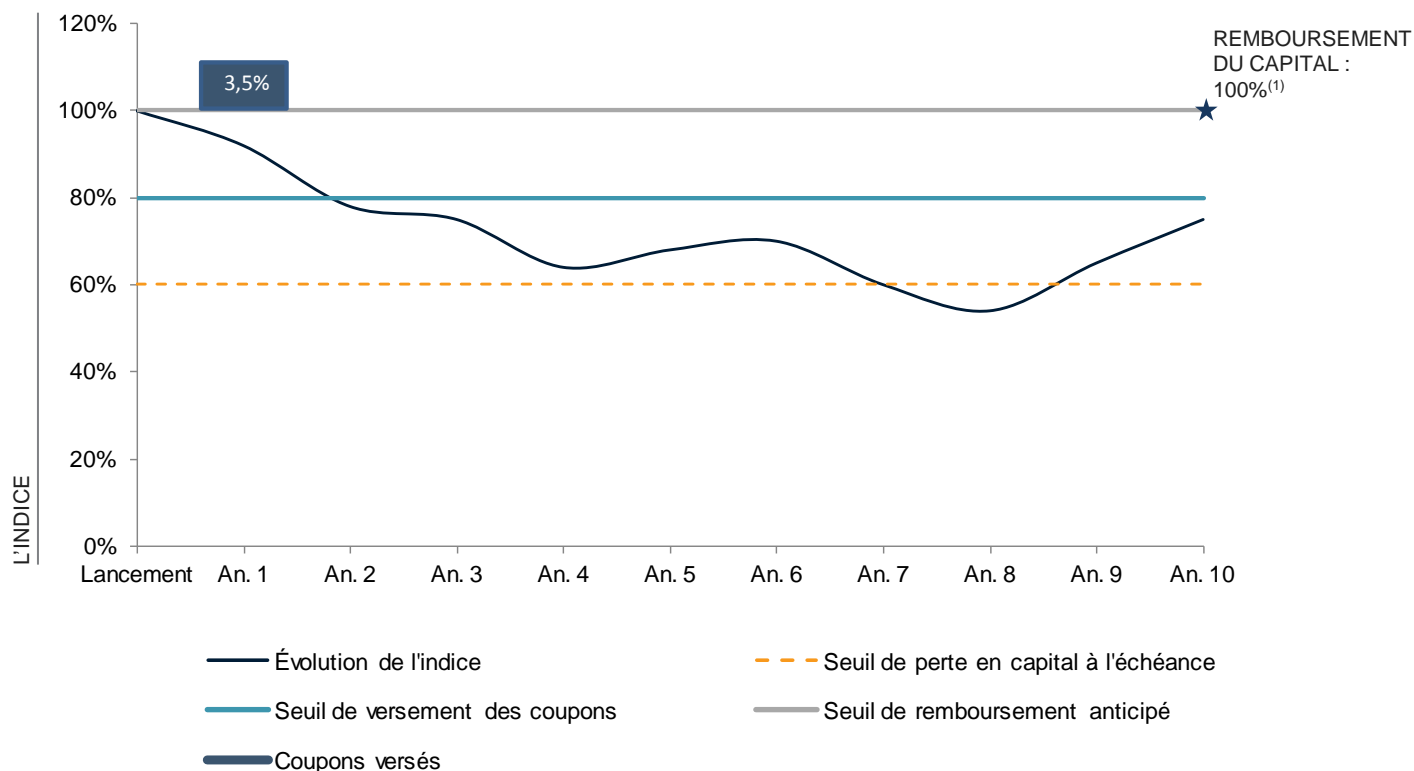


⁽¹⁾ Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement.

Illustrations du mécanisme de remboursement

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Société Générale.

SCÉNARIO MÉDIAN : BAISSE DE L'INDICE INFÉRIEURE À 40% À L'ÉCHÉANCE



- À l'issue de la première année, l'Indice enregistre une performance négative mais supérieure ou égale à -20%. Le mécanisme automatique de remboursement anticipé n'est donc pas activé mais l'investisseur reçoit un coupon annuel de 3,5%⁽¹⁾ au titre de cette année.
- À l'issue des années 2 à 9, l'Indice enregistre uniquement des performances inférieures à -20%. Le mécanisme automatique de remboursement anticipé n'est donc pas activé et l'investisseur ne reçoit pas de coupon au titre de ces années.
- À l'échéance des 10 ans, l'Indice enregistre une performance de -25% depuis l'origine. L'investisseur reçoit alors **l'intégralité du capital initial**.
- Ce qui correspond à un **Taux de Rendement Annuel de 0,35%⁽¹⁾, contre un Taux de Rendement Annuel de -2,83% pour un investissement direct dans l'Indice**.

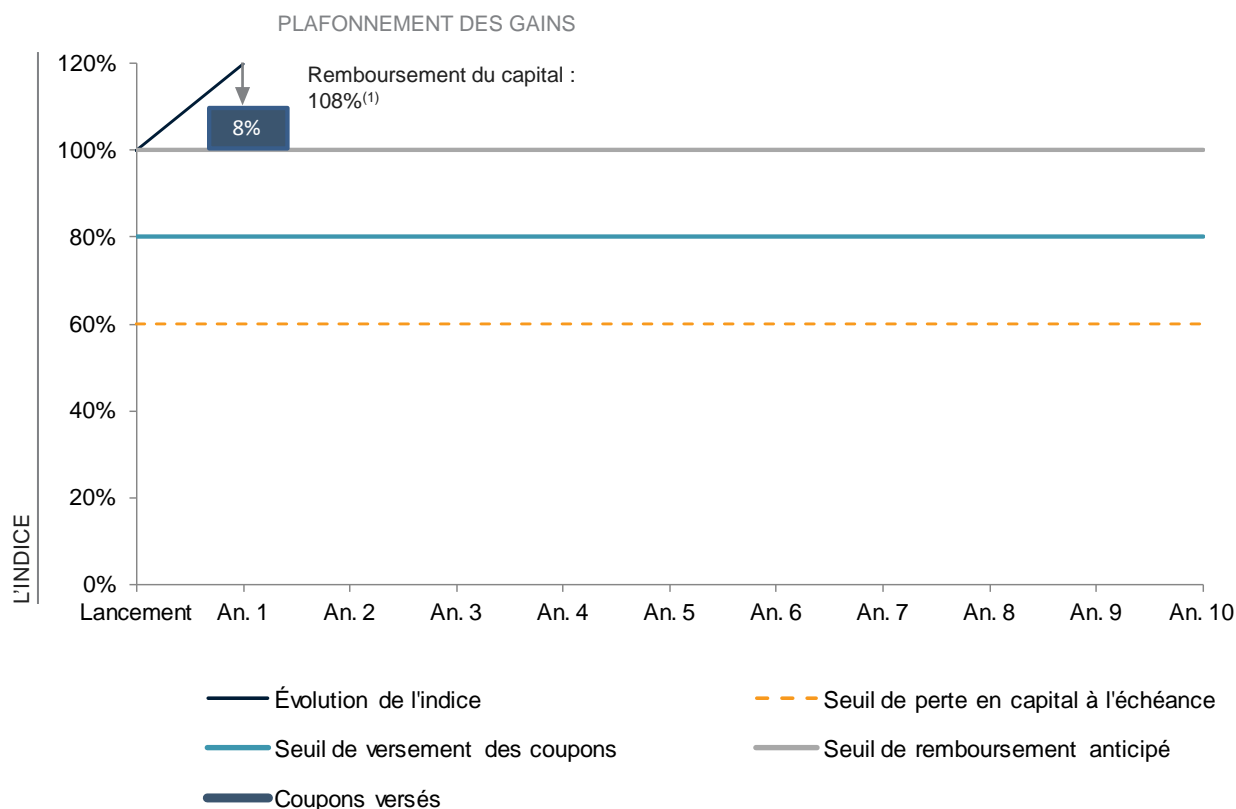


⁽¹⁾ Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement.

Illustrations du mécanisme de remboursement

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Société Générale.

SCÉNARIO FAVORABLE : HAUSSE DE L'INDICE



- À l'issue de la 1^{ère} année, l'Indice enregistre une performance positive depuis l'origine (+20%). Le mécanisme de remboursement anticipé est donc activé.
- L'investisseur reçoit alors **l'intégralité du capital initial plus un coupon de 8% au titre de l'année 1, soit 108% du capital initial⁽¹⁾**.
- Ce qui correspond à un **Taux de Rendement Annuel maximum de 7,82%⁽¹⁾**, contre un **Taux de Rendement Annuel de 19,53%** pour un investissement direct dans l'Indice du fait du mécanisme de plafonnement des gains.



⁽¹⁾ Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement.

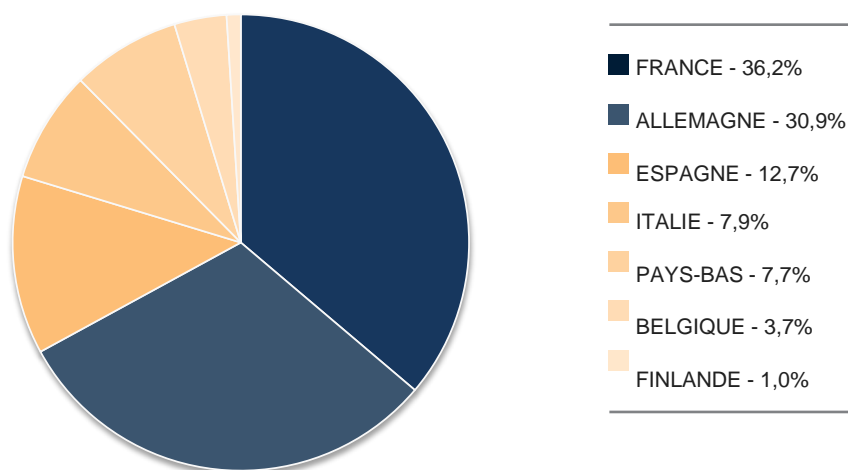
L'indice sous-jacent : l'Euro Stoxx 50®

L'indice Euro Stoxx 50®, **dividendes non réinvestis**, est composé des 50 premières sociétés de la zone Euro, sélectionnées sur la base de la capitalisation boursière, du volume des transactions et du secteur d'activité. Il respecte une pondération géographique et sectorielle qui reflète de manière fidèle la structure et le développement économique de la zone Euro.

ÉVOLUTION HISTORIQUE DE L'INDICE



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DE L'INDICE



Source : Bloomberg, au 07/08/2015. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni Société Générale ni l'émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Caractéristiques principales

Type	Titres de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance. Bien que la formule de remboursement du produit soit garantie par Société Générale, le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice
Emetteur	SG Issuer (filiale à 100% de Société Générale Bank & Trust S.A., elle-même filiale à 100% de Société Générale)
Garant	Société Générale (Moody's A2, Standard & Poor's A, Fitch A). Notations en vigueur au moment de l'impression de cette brochure Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment
Devise	EUR
Code ISIN	FR0012880953
Code Eusipa	1260 – Express Certificates
Cotation	Bourse du Luxembourg
Eligibilité	Comptes titres, contrats d'assurance-vie et de capitalisation
Période de commercialisation	Du 31/07/2015 au 30/11/2015
Prix d'émission	99,33% de la valeur nominale
Valeur nominale	1 000 euros
Montant minimum de souscription	1 000 euros. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou un contrat de capitalisation, ce minimum d'investissement ne s'applique pas
Date d'émission	31/07/2015
Date de constatation initiale	30/11/2015
Dates de constatations annuelles	30/11/2016 ; 30/11/2017 ; 30/11/2018 ; 02/12/2019 ; 30/11/2020 ; 30/11/2021 ; 30/11/2022 ; 30/11/2023 ; 02/12/2024 ; 01/12/2025
Dates de paiement des coupons	07/12/2016 ; 07/12/2017 ; 07/12/2018 ; 09/12/2019 ; 07/12/2020 ; 07/12/2021 ; 07/12/2022 ; 07/12/2023 ; 09/12/2024 ; 08/12/2025
Dates de remboursement anticipé	07/12/2016 ; 07/12/2017 ; 07/12/2018 ; 09/12/2019 ; 07/12/2020 ; 07/12/2021 ; 07/12/2022 ; 07/12/2023 ; 09/12/2024
Date d'échéance	08/12/2025
Sous-jacent	Indice Euro Stoxx 50® dividendes non réinvestis (Code Bloomberg : SX5E Index)
Liquidité	Société Générale s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit avec une fourchette achat/vente de 1%.
Commission de souscription / rachat	Néant / Néant
Commission de distribution	Société Générale paiera à chaque distributeur, une rémunération annuelle moyenne (calculée sur la base de la durée des Titres) dont le montant maximum est égal à 1,50% du montant des Titres effectivement placés. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat.
Règlement/Livraison	Euroclear France
Agent de calcul	Société Générale, ce qui peut être source de conflits d'intérêts.
Double valorisation	En plus de celle produite par la Société Générale, une double valorisation du titre de créance sera assurée, tous les quinze jours à compter du 30/11/2015 par une société de service indépendante financièrement de la Société Générale (Thomson Reuters).

Facteurs de risque

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Risque de crédit : Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Société Générale en tant que garant de l'émetteur. En conséquence, l'insolvabilité du garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Risque de marché : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de liquidité : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Risque de perte en capital : Le produit présente un risque de perte en capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

Disponibilité du prospectus : Le produit décrit dans le présent document fait l'objet de Conditions Définitives d'Émission en date du 29/07/2015, se rattachant au prospectus de base en date du 02/10/2014, approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, régulateur du Luxembourg, sous le n° de visa C-16388 et formant ensemble un prospectus conforme à la directive 2003/71/EC (Directive Prospectus) telle qu'amendée (incluant l'amendement fait par la Directive 2010/73/EU). Ce prospectus de base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la Commission de Surveillance du Secteur Financier et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. Le prospectus de base, les suppléments à ce prospectus de base, les Conditions Définitives d'Émission et le résumé du prospectus de base en langue locale, sont disponibles sur le site «<http://prospectus.socgen.com>», sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Société Générale à l'adresse indiquée sur le document, sur simple demande. Le résumé du prospectus de base est disponible en langue française sur le site de l'AMF (www.amf-france.org). Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « facteurs de risques » du prospectus du produit et aux Conditions Définitives d'Émission avant tout investissement dans le produit.

Événements extraordinaires affectant le (ou les) sous-jacent(s) : ajustement ou substitution – remboursement anticipé du produit : Afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, (ii) le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

Garantie par Société Générale : Le produit bénéficie d'une garantie de Société Générale (ci-dessous le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par le débiteur principal au titre du produit est garanti par le Garant, selon les termes et conditions prévus par un acte de garantie disponible auprès du Garant sur simple demande. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant.

Rachat par Société Générale ou dénouement anticipé du produit : Seule Société Générale s'est engagée à assurer un marché secondaire sur le produit. Société Générale s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le produit en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de déblocement de la position de Société Générale liés à ce rachat. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit.

Restrictions générales de vente : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit.

Restrictions permanentes de vente aux Etats-Unis d'Amérique : LES TITRES DÉCRITS AUX PRÉSENTES QUI SONT DÉSIGNÉS COMME DES TITRES AVEC RESTRICTION PERMANENTE NE PEUVENT À AUCUN MOMENT, ÊTRE LA PROPRIÉTÉ LÉGALE OU EFFECTIVE D'UNE « U.S. PERSON » (AU SENS DÉFINI DANS LA RÉGULATION S) ET PAR VOIE DE CONSÉQUENCE, SONT OFFERTS ET VENDUS HORS DES ÉTATS-UNIS À DES PERSONNES QUI NE SONT PAS DES RESSORTISSANTS DES ÉTATS-UNIS, SUR LE FONDEMENT DE LA RÉGULATION S.

Information sur les commissions, rémunérations payées à des tiers ou perçues de tiers : Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Société Générale et/ou l'émetteur paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

Caractère promotionnel de ce document : Le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire.

Performances sur la base de performances brutes : Les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par l'investisseur.

Agrément : Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Avertissement relatif à l'indice : L'indice mentionné dans le présent document (l'« Indice ») n'est ni parrainé, ni approuvé ni vendu par Société Générale. Société Générale n'assumera aucune responsabilité à ce titre. L'Indice EURO STOXX 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (Les « Concédants »), et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les valeurs basées sur l'Indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'Indice.

Commercialisation dans le cadre de l'assurance vie : Lorsque l'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'« Instrument Financier ») est proposé dans le cadre du contrat d'assurance vie (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie »), l'Instrument Financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie. Ce document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.



EXCLUSIVE PARTNERS
124 BOULEVARD HAUSSMANN
75008 PARIS
